

Evaluer les risques professionnels

LA FORMATION

Objectif général :

Mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Objectif pédagogique :

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

Modalités pédagogiques :

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

- En présentiel / Exposés didactiques / Mises en situation / Echanges.
- Recueil des attentes pré-formation. Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes.

Modalités d'évaluation :

Évaluation sur table pour validation des compétences acquises et délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.
Évaluation à chaud et à froid.

LE PROGRAMME

Contenu pédagogique :

- Valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS ».
 - o La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite
 - o Mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques
 - o Aspects réglementaires, les principes généraux de prévention
 - o Mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques
 - o Formalisation
 - o Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP
 - o Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix
 - o La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation.

Public concerné :

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).
12 stagiaires au maximum.

Prérequis :

Le candidat devra présenter une attestation de fin de formation

« Bases en prévention » selon le référentiel national dispensée soit :

• **Par l'INRS** dans le dispositif d'autoformation @01001

« Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »,

• **Par les CARSAT/CRAM/CGSS** dans leur formation

« Compétences de bases en prévention ».

Intervenant :

Formateur habilité EvRP/SDC par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS.

Raphaël PIERRE est spécialisé en ergonomie, en prévention des risques professionnels et en excellence managériale.

Durée :

3 jours (21 heures) de face-à-face non consécutifs
+ 1 jour (7 heures) en inter sessions (a minima).

Planning :

A convenir en fonction de vos disponibilités et de notre planning de formation.

Tarif :

Sur demande.
En intra ou inter entreprise.